

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
CANTON DE WORMHOUT  
COMMUNE DE LEDERZEELE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 12 septembre 2022 à 19h30**

**Etaient présents : ARNOUITS J.P. – BECK B – DEKEISTER C – DELFORGE M –DRIEUX D – LUCHET S – PACCOU N – RYCKOORT J – SAMYN M – SONNEVILLE V – VERHILLE H**

**Absents excusés : DEWYNTER K – EVRARD P – LEVISSE P – PACCOU V**

**Béatrice BECK est élue secrétaire.**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil
- Points dépenses/recettes
- Bâtiments des associations
- Accueil du mercredi
- RODP
- SIDEN-SIAN
- Taxe d'aménagement
- RGPD
- Economie d'énergie
- Conseil d'école
- Maisons fleuries
- Retour des commissions
- Divers

---

- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**

La séance est ouverte à 19 heures 30, le Président donne lecture du compte-rendu du dernier conseil.

Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

- **Points dépenses/recettes**

Madame Catherine DEKEISTER fait le point des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement au 31 août 2022.

Les dépenses de fonctionnement représentent 62% du budget prévu, les recettes représentent 55% du budget prévu. Concernant l'investissement, les dépenses se montent à 6% des prévisions, les recettes s'élèvent à 35% des prévisions.

- **Bâtiment des associations**

Le permis de construire a été déposé. Des pièces complémentaires ont été réclamées et sont transmises.

- **Accueil du mercredi**

Réflexions et propositions faites avec les communes de Broxeele et de Merckeghem. Personnes intéressées (pour le moment) 11 enfants à Lederzeele, 11 enfants à Merckeghem, 2 enfants à Broxeele.

Accueil : de 7h30 à 18h30 pendant la période scolaire.

Personnel : L'Arche d'Hazebrouck pourrait mettre du personnel à disposition, tout au moins, en un premier temps (coût probable : 20 €/heure TTC).

Repas le midi fourni par la famille.

Tarif pour les parents : forfait à la journée selon le Quotient Familial, en moyenne de 10€ par enfant. Le tarif pour les enfants extérieurs aux 3 communes serait de 20€.

Un calcul envisagé sur une estimation prudente de 10 enfants pendant les 35 semaines scolaires annuelles donnerait le résultat suivant :

- Charges (frais de personnel) : 15 400 €
- Recettes (participation des familles, aide de la CAF) : 8 225 €

Le reste à charge serait à répartir entre les 3 communes pour la somme de 7 175 € au prorata des enfants présents de chaque commune, soit environ 20€ par enfant et par mercredi.

Dans l'hypothèse d'une participation moyenne de 15 enfants par mercredi, le reste à charge pour les 3 communes serait d'environ 6€ par enfant et par mercredi.

L'ensemble du conseil municipal approuve la proposition et autorise Monsieur le Maire a signé tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

- **RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public)**

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret à savoir, pour 2022 :

Domaine public routier communal

Année	ARTERES (en €/km)		Autres (en €/m <sup>2</sup> ) (cabines téléphoniques, sous répartiteur)
	Souterrain	Aérien	
2022	42.64	56.85	28.43

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Domaine public non routier communal

Année	ARTERES (en €/km)		Autres (en €/m <sup>2</sup> ) (cabines téléphoniques, sous répartiteur)
	Souterrain	Aérien	
2022	1421.36	1421.36	923.89

A noter que le montant pour les installation radioélectriques (antenne de téléphonie mobile) n'est pas plafonné.

RODP chantiers provisoires électricité (commune inférieure à 2 000 habitants) : 22 €

RODP ouvrages de transport et de distribution d'électricité (commune inférieure à 2 000 habitants) : 221 €

RODP canalisations de gaz et RODP pour chantier, pour l'année 2021 : 1 145 €, pour l'année 2022 : 241 €

2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4/ De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

- **SIDEN/SIAN**

Suite au courrier du SIDEN-SIAN, le conseil municipal accepte les adhésions suivantes :

- la commune de VENDEUIL (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).
- la commune d'HERMIES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Défense Extérieure Contre l'Incendie,
- les communes d'ETERPIGNY (Pas-de-Calais), OPPY (Pas-de-Calais), GONDECOURT (Nord), NEUVILLE SUR ESCAUT (Nord) et MOEUVRES (Nord) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

- **Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire donne lecture du mail portant sur la taxe d'aménagement qu'il convient de fixer.

Monsieur DELFORGE et Madame DEKEISTER ne prennent pas part au vote car ils ont un projet de construction en cours sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer la taxe d'aménagement à 1.00 % et d'exonérer de cette taxe les abris de jardin de 20m<sup>2</sup> maxi.

- **RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)**

La CCHF a décidé de poursuivre l'accompagnement des communes de son territoire pour la mise à disposition d'un coordinateur local à la protection des données, relais des communes et de la cellule RGPD du Cdg59. Le coût pour la commune est de 50 € par heure d'intervention. (l'adhésion est financée par la CCHF).

Les membres du conseil municipal approuvent le renouvellement de la convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

- **Economie d'énergie**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal une réflexion pour faire des économies d'énergie. Un tour de table est effectué. Plusieurs propositions sont faites (éclairage public, radiateurs énergivores, éclairage de Noël, sensibilisation des écoles...). Une visite sur site est prévue jeudi 15 septembre à 19h00 afin de faire le recensement des éclairages publics à diminuer ou à supprimer. Les modifications seront effectives dès le mois d'octobre, le principe serait de supprimer l'éclairage en moyenne d'un lampadaire (ampoule au sodium) sur deux, de retarder le déclenchement de l'éclairage d'une ½ heure le soir et d'avancer l'extinction d'une ½ heure le matin. De plus, les illuminations de Noël et de fin d'année ne seront pas installées.

- **Conseil d'école**

Lecture du compte-rendu de la dernière réunion du conseil d'école. Stabilité globale des effectifs.

- **Maisons fleuries**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le jury a transmis le classement du concours des maisons fleuries. La commission propose l'attribution de bons d'achats aux lauréats (comme les années précédentes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision de la commission et accepte le montant des bons d'achats attribués aux lauréats.

- **Retour des commissions**

- Voirie : la mise en enrobés du chemin des Capucines a été reportée à cause de la météo.

Un diagnostic de l'état de la voirie a été réalisé par un organisme mandaté par la CCHF. Le souhait pour 2023-2024 est de refaire le chemin du Bois.

Un curage des fossés vient de débuter.

Deux balises-radar sont reçues et seront installées par la CCHF route de Watten.



